ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOERDT

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES PRORIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOERDT DU MERCREDI 25 MAI 2016

Le vingt-cinq mai deux mille seize à dix-huit heures, l'assemblée des propriétaires de terrains compris dans le périmètre de remembrement de l'Association Foncière de remembrement de Hoerdt, légalement convoquée le 02 mai 2016, s'est réunie en session extraordinaire au Centre Culturel de Hoerdt, sous la présidence de Monsieur René WOLFHUGEL.

Il a été établi une feuille de présence émargée par tous les propriétaires présents ou représentés en entrant en séance. Cette feuille est annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le Président procède au comptage des présences et des mandats :
Nombre total de voix (propriétaires de + de 1 ha) : 247 voix
Quorum : 125 voix
Présents : 78 voix (dont mandats : 31 voix et aucun regroupement).

Monsieur le Maire et Monsieur le Président souhaitent la bienvenue aux propriétaires et les remercient d'avoir bien voulu répondre à leur invitation.

Monsieur le Président fait une brève présentation de l'Association Foncière de remembrement de Hoerdt et indique que le nombre global de voix des propriétaires de plus de 1 ha est de 247 avec un quorum fixé à 125 voix (soit la moitié des voix de ses membres plus une). Le nombre de voix des membres présents ou représentés ce soir à l'assemblée est de 78 voix. Le quorum n'est donc pas atteint.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la réunion ne peut pas se tenir ce soir et qu'une deuxième assemblée sera organisée le mercredi 15 juin 2016 à 18 heures au Centre Culturel de Hoerdt conformément à l'article 7 des statuts. Une nouvelle convocation sera adressée dans les mêmes conditions que la première. Monsieur le Président précise toutefois que lors de cette deuxième réunion, l'assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre de voix représentées.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée. Suite à quelques interrogations, Monsieur le Maire donne des renseignements complémentaires concernant l'éventuel remembrement dans le cadre du GCO et concernant les études d'aménagement écologique du ried de la Zorn actuellement menées par la Commune de Hoerdt.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 40.

Le Président,
René WOLFHUGEL

ASSOCIATION FONCIERE HOERDT Bas-Rhin